

Ce Journal paraît les Dimanches, Mercredi et Vendredi.

PREMIER de l'abonnement. POUR LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE: Un an... 32 francs. Six mois... 16. Trois mois... 8. HORS DU DÉPARTEMENT: 1 franc de plus par trimestre. Un numéro... 25 centimes. Annonces... 25 c. la ligne. Réclames... 30 c. id.

L'AVENIR

Journal du Progrès Social.

EMANCIPATION DES PEUPLES PAR L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

À LYON, rue St-Bonin, n° 1, au 1^{er} étage. À LA CHAIX, rue du Vieux, n° 1. À PARIS, à l'Office-Correspondance, Lejollivet et C^o, place de la Bourse. À MARSILLE, chez M. E. MARIN, licencié en droit, rue Sibie, 24, A; Et chez tous les Directeurs des postes et des messageries.

Tous les articles, ayant un but d'intérêt public, seront insérés gratuitement, quand ils seront revêtus de signatures connues.

Les lettres et envois non affranchis seront rigoureusement refusés.

Le numéro du dimanche étant plus spécialement consacré aux intérêts de l'industrie et de la fabrique lyonnaise, il en est fait un tirage supplémentaire auquel on peut s'abonner séparément.

(N° 7 de huitaine.) Prix de l'abonnement: Un an, 12 fr.; — Six mois, 6 fr. — Trois mois, 3 fr.

Lyon, le 13 décembre 1846.

La grève des teinturiers est toujours au même point; les ouvriers ébénistes et tanneurs ont également cessé leurs travaux. Le Courrier de Lyon s'indigne parce qu'un des maîtres teinturiers, que l'opinion radicale compte parmi ses partisans, (ce qui est sans doute une fort mauvaise note pour le journal de l'administration), a essayé une démarche de conciliation. Nous répondrons à cela par un fait; car les faits ont une logique plus puissante que tous les arguments. — C'est le récit suivant emprunté au Courrier de St-Etienne:

« Saint-Etienne, il y a quelques semaines, s'est trouvé à la veille de voir ses ouvriers teinturiers provoquer une grève semblable. Mais grâce à leur bon esprit, à la bienveillance des maîtres et à la prudence de l'administration dont les conseils ont été intelligents, une transaction est intervenue.

» Nos ouvriers teinturiers travaillaient depuis 5 heures du matin jusqu'à 11 heures du soir; la durée de travail a été, de commun accord, réduite à sa limite extrême, c'est-à-dire de 5 heures du matin à 8 heures du soir, indépendamment de trois heures accordées aux repas: ainsi se sont terminées, sans même que le public en eût eu l'éveil, les difficultés qui avaient menacé les teinturiers stéphanois. Nous osons espérer que la crise lyonnaise finira de même, par l'entente cordiale des deux parties. »

PRUD'HOMMES

Les tribunaux de l'industrie, font, aujourd'hui, partie du droit commun en Prusse et cette institution empruntée à la législation française n'est en France qu'une faveur exceptionnelle octroyée tout au plus à soixante villes. Ce n'est pas que tous les esprits judiciaires n'aient reconnu l'efficacité, les effets salutaires de cette juridiction conciliatrice, l'influence toujours croissante de ces magistrats d'autant plus respectés par les travailleurs que c'est d'eux qu'émane leur pouvoir; ce n'est pas que les essais de ce système, que les applications qui en ont été faites successivement à diverses places, à différentes industries aient été peu satisfaisantes; bien loin de là, les résultats obtenus ont dépassé les espérances de ceux même qui préconisaient le plus cette organisation; ce n'est pas non plus faute d'études sur l'application possible aux principales industries qui font la richesse et l'orgueil de la France, car si l'on consulte les ordonnances de création des conseils actuellement existant, l'on se convaincra que toutes les industries ont été individuellement soumises à l'épreuve; qu'il a été facile d'apprécier les inconvénients et les avantages de cette juridiction

spéciale, dont trente cinq années d'expérience ont démontré la supériorité. L'épreuve a été concluante, les avantages sont nombreux, incalculables, comment expliquer alors les obstacles qui s'opposent à la généralisation d'un système dont tous les économistes proclament les bienfaits? Il faut chercher ailleurs que dans cette institution les causes qui ont paralysé son développement. Les préoccupations politiques, la crainte que fait naître toute réunion nombreuse, l'effroi qu'inspire au pouvoir la discussion des questions qui se rattachent à l'organisation du travail, au salaire des ouvriers, parce que trop souvent les partis ont voulu planter leur drapeau au milieu des classes laborieuses, voilà les véritables motifs qui ont empêché les conseils des Prud'hommes de prendre rang parmi nos tribunaux ordinaires, voilà les motifs qui les ont fait laisser jusqu'à ce jour dans la classe des tribunaux exceptionnels.

L'importance des industries nouvelles qui se sont implantées à Lyon et dans toute la France, l'intérêt général, l'ordre public exigent impérieusement qu'un tel ordre de choses cesse le plus tôt possible.

Supposons un instant que la teinturerie, au lieu de n'avoir qu'une représentation éphémère dans le conseil des Prud'hommes de Lyon, eût la faculté d'élire une section chargée exclusivement de résoudre les contestations qui peuvent s'élever entre les maîtres et les ouvriers: n'est-il pas évident que la grève qui préoccupe si vivement tous les esprits, qui pèse d'une manière si cruelle sur la population industrielle que la fabrication des étoffes de soie alimente, que cette grève déplorable eût été prévue, empêchée? Que le prix du travail, que le nombre d'heures dont la journée doit se composer, débattus individuellement entre quelques maîtres et quelques ouvriers, devant les Prud'hommes, auraient pu recevoir du conseil une solution d'autant plus satisfaisante qu'elle aurait été le résultat de concessions mutuelles faites par des hommes spéciaux qui, faisant abstraction de leurs désirs personnels, ne se seraient préoccupés que des graves intérêts dont la confiance de leurs pairs les auraient rendus les arbitres souverains.

Ne vaut-il pas mieux prévenir que réprimer? Et n'était-il pas facile de prévenir, en accordant à l'industrie de la teinture, assez importante à Lyon pour occuper plus de quatre mille individus, une section spéciale que cette industrie ne cesse de réclamer depuis plusieurs années.

A ceux qui objecteraient que les conseils des Prud'hommes n'ont pas à s'occuper de la question des grèves, l'on répondrait avec raison que lorsque les Prud'hommes n'ont pu prévoir ni empêcher une suspension de travail, leur mission conciliatrice n'est pas terminée. Que c'est surtout alors qu'ils doivent déployer toute l'énergie, toutes les ressources de leur influence, pour calmer l'irritation des individus, rapprocher les esprits et concilier les intérêts.

Ce que nous disons pour la teinturerie, s'applique également à la chapellerie et à l'industrie des métaux qui, à Lyon comme à Paris, se subdivise en plusieurs catégories dont l'importance

numérique est incontestable.

Et que l'on ne nous dise pas que le genre de travaux de ces différentes spécialités échappe à la compétence des prud'hommes, est en dehors de leurs attributions. Les ordonnances qui créent à Paris et dans d'autres localités des conseils pour ces industries, seraient une réfutation irréfutable. Si l'on reconnaît l'utilité, l'importance, la nécessité de créer pour ces industries des conseils spéciaux à Paris et dans d'autres villes, peut-on sérieusement contester l'utilité, l'importance, l'urgence d'en créer aussi à Lyon, et par tout où un même genre de travail occupe un nombre considérable de maîtres et d'ouvriers?

En nous résignant, nous dirons que l'établissement des prud'hommes doit cesser d'être un fait exceptionnel, et que chaque agglomération un peu importante de travailleurs, doit être pourvue d'un conseil spécial.

Examinons maintenant comment sont organisés ces conseils, et de quelles améliorations l'organisation actuelle est susceptible.

H. A.

Correspondance particulière

Paris le 9 décembre.

Le journal la Presse cherche aujourd'hui à réconcilier les détails qu'il a donnés sur la protestation de M. Guizot avec les versions publiées par les autres journaux ministériels. Il avoue que l'on n'a pas déclaré ouvertement que la France se regardait comme déliée des obligations des traités. Il soutient seulement que la France a protesté solennellement, et qu'elle pouvait s'applaudir d'un acte qui l'autoriserait, par une juste réciprocité, à ne consulter désormais que ses intérêts, attendu qu'aucune puissance ne peut s'affranchir du respect dû aux traités, sans en affranchir en même temps toutes les autres.

Si tel est le véritable sens de la dépêche de M. Guizot, on voit qu'il est bien loin de ces expressions énergiques dont il remplissait tous ses journaux. M. Guizot ne dit pas que la France ne consultera désormais que ses intérêts, sans avoir égard à des traités qu'il considère comme anéantis par la violation qui en a été faite. Il se contente de faire observer qu'il pourrait se croire autorisé à ne consulter désormais que les intérêts de la France. C'est comme le faux brave qui, après avoir été gravement insulté, crie bien haut qu'il aurait droit à en demander raison; et qui trouve ensuite toutes sortes de motifs pour ne pas le faire.

— Deux membres du conseil supérieur de la Banque ont eu, au nom de leurs collègues, une longue entrevue avec le ministre des finances au sujet de la situation actuelle de cet établissement.

— Les journaux anglais se livrent à une sorte de controverse sur la nature du service que la banque de France a rendu, en 1839, à la banque d'Angleterre, lorsque celle-ci avait besoin de

FEUILLETON DE L'AVENIR.

DÉCEPTIONS D'UN DÉCÉDÉ.

Je m'appelle Dulac: j'ai mené une vie passablement honorable et même glorieuse dans un certain cercle. Je suis mort le 1^{er} avril 1833; si vous allez dans le cimetière de... vous pourrez voir un beau monument de marbre blanc surmonté d'une urne très artistement sculptée qui porte l'inscription suivante:

CONSACRÉ A LA MÉMOIRE

D'ANTOINE DULAC

DÉCÉDÉ

LE 1^{er} AVRIL 1833.

BON FILS ET BON ÉPOUX

L'INTÉGRITÉ DE SA CONDUITE ET L'AMABILITÉ DE SON CARACTÈRE

L'ONT RENDU CHER

A SES NOMBREUX AMIS

CE MONUMENT LUI EST ÉRIGÉ

PAR SA VEUVE INCONSOLABLE.

Ah! mes amis, qui vivez aujourd'hui, sachez que ce monument a été le but de toute ma vie; que pour l'obtenir, j'ai fait sur mon caractère un travail auquel les plus grands philosophes ne se soumettent pas toujours; j'ai cherché par tous les moyens, à plaire à ceux qui m'entouraient. J'étais riche: Le développement de ma caisse et le chiffre de mes revenus m'apportaient beaucoup, à ce que prétendaient les physiologistes, sur le développement de mon crâne et sur la liste de mes facultés intellectuelles. — J'avais lu sur tous les tombeaux ces douces et caressantes paroles: bon fils, bon père, bon époux, et je désirais voir un jour l'amour qu'on me portait momentanément sculpté sur le marbre. Ce désir me força à être populaire de mon vivant. Un perpétuel sourire avait modifié les coins de mes lèvres et adouci l'irrégularité de ma figure. J'avais des gâteaux pour les petits enfants, des compliments pour les femmes, et de cordiales paroles pour tous les hommes. Aussi, dans le cercle restreint que j'appelais le monde, dans mon univers spécial, j'étais réellement aimé. A ma table hospitalière, parmi les pauvres de la paroisse, il n'y avait qu'une voix sur ce bon, cet excellent Dulac, le meilleur garçon du monde, dont toutes les questions étaient si bienveillantes, les réponses si complaisantes, la bourse si parfaitement ouverte, et la patience exemplaire quand un voisin bavard venait lui faire subir le supplice d'écouter ce qu'il aurait bien vivement souhaité

ne pas entendre.

Mon testament fut dicté par les mêmes principes, inspiré par les mêmes intentions. J'avais altéré ma santé pour ma femme qui aimait le bal, et pour mes amis qui aimaient à boire; j'étudiais leurs goûts avec attention et avec soin, pour régler, d'après les mêmes principes, la valeur, la qualité et l'espèce des cadeaux que leur léguerais. Je voyais d'avance, ceux dont les noms se trouvaient inscrits dans cette liste civile, conserver toute leur vie le souvenir de ce même Dulac qui ne les avait pas oubliés au lit de la mort. Je leur voyais tirer leur mouchoir toutes les fois que l'on prononçait mon nom, et me citer à leurs enfants comme un exemple éternel de générosité et de bon cœur.

Je me trompais un peu comme on va le voir; et si le récit qui me reste à faire paraît moins probable que ce que je viens d'avancer, je puis attester cependant, par mes propres mânes, que le même caractère de vérité s'y trouve. A quoi m'aurait servi d'être aimé après ma mort, d'avoir laissé un souvenir tout plein de charmes et de mélancoliques tendresses, si je n'eusse été témoin des larmes que je faisais répandre, si je n'eusse pu, invisible et inconnu, ombre mystérieuse et voilée, jouir à la fois des heureux que j'avais faits et de la satisfaction de ne pas être oublié? — Je ne dirai point à mes lecteurs de quels moyens étranges je me servis pour accomplir un si bizarre dessein; hélas! je fus satisfait, je pus me mêler à la foule qui suivait mon propre convoi; mais, par humanité, je dois taire à mes semblables les moyens que je tentai avec succès pour faire cette expérience. Le ciel me préserve de les divulguer jamais. Jamais un second Dulac, fier de la tendresse qu'il a inspirée, heureux de l'affection et de l'estime publique, ne trouvera dans ces pages le secret fatal qui le soumettrait au supplice que j'ai subi.

Par quelle combinaison, obscurément indiquée dans les grimoires de la cabale juive (il y a tant de choses dans la cabale!) par quelles conjurations solennelles, par quels pactes funestes avec les esprits parvins-je à me rendre maître de ce secret? Je ne le dirai pas. Deux années avant ma mort, ce besoin ardent de me survivre à moi-même, ne fut-ce que pour quelques heures, s'était fait sentir à moi. Plusieurs romans modernes m'avaient appris que ces prodiges, — assez rares toutefois, — ne peuvent se ranger parmi les impossibilités absolues. — Je voulais surveiller mon propre convoi, admirer la procession sépulcrale, les belles voix des chantes, compter les personnes suivant le deuil, — et apprendre par cœur l'article nécrologique consacré à ma mémoire, ma mémoire de philanthrope, par le journal de mon endroit. Je dois avouer que cette satisfaction ne me fut pas donnée; mais j'obtins la permission de visiter mes domaines un mois après ma

mort, et dix années après cet anniversaire. Voilà ce que j'obtins, et je ne conseille pas aux maris que leurs femmes ont adoré vivants, et que leurs concitoyens ont entourés d'estime et d'admiration, de suivre mon exemple.

Je dois dire que ma première visite fut assez agréable, et que mon enquête posthume eut, en son premier pas, le résultat le plus favorable à mon amour-propre. Quand je me glissai dans ma maison, elle était fort triste. Plus de convives, de musique, de fêtes. J'eus le plaisir de trouver ma veuve dans une situation très convenable, ayant un peu maigri, et portant le deuil à la dernière mode; les cheveux modestement lissés sous le crêpe, des rubans noirs flottant au vent, un mouchoir de baptiste à la main droite, un facon de sels à la main gauche, et les yeux un peu rouges. Elle se trouvait en tête-à-tête avec un monsieur vêtu de noir, dont la conversation ne tarda pas à rassurer ma jalousie posthume. Il s'agissait du monument qu'on allait élever à ma mémoire, et ce monsieur était architecte. Ma femme posait avec grace. Elle pleurait, et ses larmes tombaient sur le facon de sels qui représentait l'urne pour le moment. Sa voix était tremblante et mon nom lui échappait de temps en temps au milieu des sanglots qui gonflaient assez gracieusement sa poitrine. Cependant elle ne tarda pas à suspendre ses larmes, et jetant les yeux sur le devis du sculpteur et de l'architecte, elle observa... que c'était un peu cher, supprima à mon grand regret deux ou trois ornements de mon cénotaphe, batailla sur le prix de mon inscription, parlant d'abréger la modeste énumération de mes qualités afin d'économiser les lettres, et marchandant longtemps l'urne funéraire.

Puis entra la marchande de modes, à laquelle ma femme commanda un manteau de velours doublé d'hermine. Voilà une dépense, pensai-je, sur laquelle elle ne marchande pas; mais il faut bien que la douleur de ma veuve soit vêtue un peu chaudement.

« Madame, dit la marchande de modes, si seulement pour vous distraire, vous jetez les yeux sur ces objets que je porte à mademoiselle Renard qui va se marier. »

Et la main légère de la marchande de modes étala sur un marbre je ne sais combien de blondes, de plumes, de satins, que ma femme regarda d'un air distrait et par manière d'acquiescement. Elle soupirait toutefois de temps en temps. Je pensais que sa douleur l'occupait.

« Ah! s'écria-t-elle enfin, vous savez bien que je ne puis porter tout cela. »

Les sanglots éclatèrent de nouveau, et elle couvrit sa figure de son mouchoir. — Oh! le plus heureux des maris décédés! N'était-ce pas à moi, à moi seul, que s'adressait ce tendre et poignant souvenir.

50 millions en or. Mais la plupart d'entre eux reconnaissent maintenant qu'il y a eu réellement emprunt; quoiqu'il ait été effectué d'une manière indirecte. Ils semblent pourtant peu disposés à croire que la banque d'Angleterre accordera les mêmes avantages à la banque de France dans la position où cette dernière se trouve en ce moment, attendu que l'exportation des métaux et des espèces est si considérable actuellement, qu'un prêt de 50 millions fait à la banque de France forcerait celle d'Angleterre à augmenter le taux de ses escomptes au commencement du mois de janvier prochain.

— On assure que M. le comte d'Argout, gouverneur-général de la banque de France, a déjà eu plusieurs conférences, à l'Élysée-Bourbon, avec le bey de Tunis et son ministre des finances, relativement à un emprunt de 100,000,000 de francs que le bey de Tunis voudrait négocier avec la France.

— On lit dans le *Droit*: Le bruit courait aujourd'hui, au Palais, que M. Moreau (de la Meurthe), premier président de la cour royale de Nancy et membre de la chambre des députés, était nommé conseiller à la cour de cassation, en remplacement de M. Bayeux. Cette nouvelle, nous devons le dire, a causé quelque surprise. On s'étonnait que les présidents à la cour royale de Paris n'eussent pas eu une plus grande part dans les nominations. Il faut ajouter qu'aucun de ces messieurs n'est membre de la chambre des députés.

CHEMINS DE FER.

Le *Moniteur* publie ce matin un avis portant que l'adjudication du chemin de fer de St-Dizier à Gray, aura lieu au ministère des travaux publics, le 16 janvier prochain. Un dépôt de garantie de 4 millions sera déposé à la caisse des dépôts et consignations au plus tard le 15 janvier à 4 heures. L'avis officiel rappelle l'article de la loi qui autorise le ministre des travaux publics à commencer les travaux aux frais de l'État, si l'adjudication reste sans résultat six mois après avoir été ouverte.

On ne croit pas que dans les circonstances actuelles il se présente aucune soumission pour cette ligne. Du moins il ne s'est formé aucune compagnie.

Le maximum de concession fixé par la loi est de 99 ans.

Le *Moniteur* publie en outre les réflexions suivantes:

L'administration n'étant autorisée à commencer les travaux du chemin de fer de St-Dizier à Gray qu'après avoir tenté une adjudication, M. le ministre des travaux publics vient de décider que cette adjudication aurait lieu le 16 janvier.

On assure que le gouvernement présentera à la prochaine session, un projet de loi ayant pour but de se faire donner les lignes de chemins de fer qui ont été concédées à des compagnies hors d'état de remplir leurs obligations et qui sont sur le point de suspendre les travaux.

— C'est un fait fort curieux à observer que la constance des capitalistes anglais à s'occuper de nouveaux chemins de fer sans s'inquiéter le moins du monde des difficultés financières d'exécution. En ce moment, les versements à faire en Angleterre pour les nouvelles compagnies, s'élèvent à environ un million sterling par semaine, et cependant il a encore été déposé le 30 novembre dernier, au *Board of Trade*, près de 300 nouveaux plans de chemins de fer ou d'embranchements.

Nouvelles étrangères.

DU DANUBE, 1^{er} décembre.—D'après les dernières nouvelles de Vienne, le prince de Metternich se trouve depuis quelques semaines dans un état de santé très critique, une excitation fiévreuse qui succède à une grande atonie, empêche le prince de se mettre au lit et le force de passer les nuits assis dans un fauteuil; dans ces moments on l'entend dire qu'il ne quittera plus le lit une fois qu'il s'y sera mis. Le comte de Munch Bellinghausen, qui jouit de toute la confiance du prince passe, non seulement une grande partie du jour, mais aussi une partie de la nuit près de l'illustre malade.

J'allai dans une autre chambre, et j'y trouvai une servante et un vieux domestique que j'avais toujours protégés; ils parlaient de moi avec beaucoup de respect. Je prêtai l'oreille à leur conversation: Leur maîtresse venait de leur donner congé. — Sans doute, me dis-je, la vue de ces deux personnes faisait saigner les blessures que ma mort a laissées dans le cœur de ma pauvre femme. Cependant je passai invisible auprès de la loge de mon chien, qui hurla lamentablement. Mon cheval, attaché dans son écurie, brisa son licol et sortit en hennissant. Tout avait pris une physionomie étrange. On voyait que le maître manquait à ce domaine. L'horloge de mon cabinet n'avait pas été remontée; on avait retourné mon portrait qui maintenant faisait face à la muraille. Je fus touché de la sensibilité de ma veuve qui ne pouvait plus arrêter ses regards sur tout ce qui me rappelait à sa pensée. Mon ombre plaintive se consolait. Ah! m'écriai-je, Antoine Dulac tu es encore aimé!

Près de la grille de mon jardin, les petits enfants du village jouaient aux billes. Je ne m'en étonnai pas; il faut bien que les enfants jouent. Ils sauteraient, ils danseraient sans miséricorde et sans scrupule, en suivant le convoi de leur grand-mère. D'ailleurs, il faut de la philosophie, et le monde se perpétuerait-il si l'enfance avait assez de sensibilité pour s'associer à toutes les douleurs de la vie humaine? — Sur cette réflexion, j'allai dormir tranquillement pendant dix années auprès du lieu qu'allait occuper mon monument de marbre blanc.

Dix années! que c'est peu de chose pour qui regarde derrière soi. Quel siècle pour qui jette les yeux sur l'avenir! Ne semble-t-il pas qu'un malheur qui ne nous menace que dans dix ans, ne doive jamais nous atteindre? Avec quelle activité elles fuient cependant ces dix années! L'écolier de dix ans, avec son fouet et sa toupie, passera à vingt ans sur le théâtre présent de ses jeux enfantins, avec sa maîtresse sous le bras. L'homme mûr verra dans dix ans son front chauve grisonner, et les vieillards, ceux-là même qui conservent de la gaieté, de la joie, où seront-ils dans dix ans? Mais voici que je sors de ma retraite funèbre: c'est la seconde et dernière excursion qui me soit permise dans le domaine des vivants. Toujours invisible, je m'avance et je touche bientôt les portes de mon ancien domaine. Où est le petit pavillon d'ordre dorique, élevé sous ma direction, et que je regardais comme un modèle d'architecture? A sa place, je ne vois qu'une espèce de chaumière gothique, construite avec des bûches tortues et couvertes de leur écorce, surmontée de méchants créneaux en bois et éclairée de vitraux de plusieurs couleurs. Est-ce une cabane ou une chapelle? je n'en sais rien. A peine le bâtiment est-il d'équerre, et, disons-le en passant, les vivants construisent ainsi pour se procurer de l'agrément, je n'ai pas de compliments à leur donner sur leur goût. — D'ailleurs, tout

ITALIE. ROME, 27 novembre.—Hier soir, à 9 heures et demie, le prince royal de Bavière est arrivé ici sous le nom de comte de Werdenfels. S. A. R. est descendue de voiture à la *Villa-Malta*. Demain le prince fera une visite au Saint-Père. — Le prince Léopold, comte de Syracuse, est arrivé ici venant de Paris. (*Gazette d'Augsbourg.*)

— Un courrier extraordinaire, venant de Rome, a apporté à Paris des dépêches de M. le comte Rossi.

EGYPTE. ALEXANDRIE, 20 novembre.—Le prince Luitpold de Bavière est parti pour le Caire le 8 courant. Le 15, le prince a fait une visite à Méhémet-Ali, qui l'a reçu avec la plus grande distinction. Dans l'après-midi, le prince a visité l'intérieur de la ville. — Mercredi soir, le prince songeait à continuer son voyage dans la haute Egypte. Le bruit qui s'était répandu qu'Ibrahim-Pacha avait été exilé à Eubbe, ne se confirme pas.

LONDRES, 8 décembre.—Voie extraordinaire.

Le *Morning Chronicle* publie une correspondance de Paris annonçant que le gouvernement français a l'intention de proclamer le bey de Tunis prince indépendant et souverain, afin de transférer la suzeraineté sur le petit, mais important territoire du sultan au roi des Français; on veut faire reconnaître le prince par les puissances européennes comme prince souverain; il a fallu cette circonstance importante pour que le prince africain s'exposât aux intempéries et à la froidure. Jusqu'ici la tentative a eu peu de succès. L'ambassadeur turc ne va plus aux Tuileries, et toutes relations diplomatiques ont cessé entre lui et le ministre des affaires étrangères.

— On lit dans le *Globe*: Nous apprenons qu'il se fait des achats d'argent pour être exporté à Paris, mais que par suite de la grande quantité de ce métal nécessaire dans les provinces pour payer les ouvriers travaillant aux chemins de fer, l'excédent du marché des lingots de Londres n'est pas considérable.

— Il est question, en ce moment, d'augmenter l'armée de terre anglaise de douze mille hommes, qui seraient répartis en quinze bataillons. Le prétexte de cette augmentation d'effectif est la nécessité de doubler les troupes du cap de Bonne-Espérance et d'envoyer des renforts à l'armée des Indes.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES.

Audience du 2 décembre 1846. — PRÉSIDENCE DE M. BRÉSSON.

M. Gindre demande l'autorisation de faire enlever une pièce que Berger n'a pas confectionnée dans le délai de la livraison de la commission. — Berger explique qu'elle n'a pas pu trouver d'ouvrier à cause de l'insuffisance du prix de la façon. — L'autorisation demandée est accordée.

— Cazeux demande que son fils continue son apprentissage, que la Dlle Barles l'a renvoyé sans motifs. — Celle-ci soutient que l'apprenti est incapable de confectionner des velours. — Elle réclame une indemnité. — L'apprenti n'ayant pas treize ans, M. le président adresse à Mlle Barles de justes reproches pour avoir admis un enfant aussi jeune dans un atelier de velours. — Le Conseil, par ce motif, résilie la convention sans indemnité.

— La Dlle Lambert réclame son livret à Vincent qui le lui refuse sous le prétexte qu'il serait créancier de sept francs. — Elle soutient ne rien devoir. — Le Conseil ordonne la remise du livret acquitté.

— Jacques demande l'autorisation d'inscrire sur le livret de Rochay une créance de 48 fr. 90 c., pour avances par lui faites. — Cette autorisation lui est accordée.

— Chanée demande à Oran le paiement du dévidage qu'il a fait pour lui. — Ce dernier prétend lui faire supporter une partie de la retenue qui lui a été faite sur deux pièces. M. le président fait observer à Oran qu'il aurait dû tenir un livre

était changé; je ne connaissais plus rien autour de moi. Le sentier qui conduisait à ma maison s'était transformé en route sinueuse. On avait abattu les vieux arbres; on en avait planté de nouveaux. De petits lacs avaient été creusés; des torrents artificiels écumaient dans l'obscurité. Mon petit temple dédié à l'amitié, — encore dorique, — et dont mes amis me faisaient compliment, avait été parfaitement rasé. Un autre sanctuaire, chargé d'arabesques et d'ornements chinois, portait sur sa coupole une petite statue de l'amour en marbre blanc.

— C'est encore à moi qu'elle a pensé, m'écriai-je; nos amours ont laissé une trace trop profonde pour être oubliées; mais avançons: le parc est bouleversé, et je m'y retrouve avec peine. — Voici bien du bruit à la porte, bien des domestiques en livrée, bien des voitures qui roulent dans la cour. Que de lumières se projettent de l'antichambre sur les arbres du parc. C'est sans doute un grand dîner: tant mieux, ma veuve a raison de réunir ici mes amis, et je ne doute pas que mon nom soit prononcé souvent dans cette réunion.

Je pénétrai dans les appartements. Quelle magnificence! Tous mes meubles avaient disparu. Des bois précieux remplaçaient le chêne et l'acajou. La salle du festin offrit à mes yeux un coup-d'œil splendide. Au milieu de ces convives je remarquai ma veuve, souriante, gracieuse, aimable, parée d'une forêt flottante de rubans et de gazes qui lui allaient très bien; un peu vieillie sans doute, mais très bien encore et chargée d'un embonpoint majestueux. — Ah! pensai-je, si je n'étais pas une ombre! — Vis-à-vis d'elle, M. Dubois, mon voisin, faisait les honneurs de la table; son père, Grégoire Dubois, et sa mère se trouvaient parmi les convives; je ne voyais enfin que des gens que j'avais aimés, qui m'avaient aimé, et j'approuvais le choix que ma compagne avait fait. — Il me sembla seulement que M. Dubois, mon ancien ami, aurait bien dû porter un toast à ma mémoire; mais au dessert, ce qui m'étonna surtout, ce fut d'entendre Mme Dulac, traitée par M. Dubois avec une familiarité presque intime; je réfléchissais là-dessus, quand ma veuve éleva la voix:

— Jean! faites amener les enfants.

Quels enfants? Je n'en ai jamais eu. — Mais voici qu'en moins de deux minutes on entendit courir dans les corridors et se précipiter dans la salle quatre ou cinq petits diabolos plus rians, plus frais, plus brillants les uns que les autres, et dont les deux aînés vinrent s'asseoir sur les genoux de M. Dubois. — Dès-lors tout fut facile à comprendre. Le grand-père, M. Grégoire, comme pour achever de me convaincre, porta, d'une voix cassée, la santé de M. et Mme Dubois. J'appris que mon odyssee funèbre n'avait abouti qu'à me rendre témoin des joies conjugales de ma veuve et de mon successeur.

pour inscrire les articles donnés au dévidage. — Le conseil condamne Oran à payer la somme réclamée.

— Bozonat demande à la demoiselle Patasson une indemnité pour trois mois d'apprentissage. — Le conseil renvoie les parties d'instance, attendu qu'il n'est point représenté de convention.

— Auger, chef d'atelier, demande une augmentation du prix de façon d'une étoffe taffetas ombrelle, attendu que la disposition qui lui avait été donnée portait que le dessin serait à deux lots et celui avec lequel il fabrique est à trois. — L'affaire est renvoyée à l'examen d'arbitres.

Audience du 9 décembre.

Faget, fatigué de l'insubordination de l'apprenti César, demande la résiliation de la convention avec une indemnité. — Le de l'apprenti annonce que son fils est malade, et qu'aussitôt après sa guérison il se remettra au travail. — Le rapport de MM. les membres du conseil chargés de la surveillance, établit l'insubordination, et le conseil prononce la résiliation des conventions, mais prenant en considération la maladie de César, réduit de 300 fr. à 100 fr. l'indemnité fixée. — César ne pourra rentrer dans un atelier qu'en qualité d'apprenti.

— Mlle Rochay, dévideuse, réclame de M. Renaud une indemnité, parce que, engagée par lui pour un an, il la renvoie après quatre mois de travail. — Renaud prétend qu'il a renvoyé la demoiselle Rochay, parce qu'elle rentrait trop tard à l'atelier. Cette allégation n'étant pas justifiée, le Conseil condamne Renaud à payer six mois à Mlle Rochay.

— Clavelle, chef d'atelier, demande à Joly de l'indemniser de six journées perdues à attendre une pièce. — Joly n'offre que 9 francs. — Le conseil alloue 18 francs à Clavelle.

— Mlle Peillon a travaillé assez longtemps chez Mme veuve Piffard en qualité d'apprentie brodeuse. Puis un beau jour elle a refusé de continuer, prétendant que Mme Piffard ne lui enseignait pas tout ce qu'elle a promis. Mme Piffard réclame une indemnité de deux francs par jour. — Le Conseil condamne Mlle Peillon à payer 250 francs.

Le Moniteur publie à la date du 9 décembre l'ordonnance suivante:

Il est ouvert à notre ministre secrétaire d'état de l'agriculture et du commerce, sur l'exercice 1846, un crédit supplémentaire de huit cent mille francs applicable au chapitre X du budget de ce ministère. (Pour encouragement aux pêches de la morue, de la baleine et du cachalot.)

— Une autre ordonnance porte: Il est ouvert à notre ministre secrétaire d'état au département de l'intérieur, sur l'exercice 1846, un crédit extraordinaire de 500,000 f., qui sera employé, concurremment avec les ressources des communes et des départements, à la réparation des dommages causés par les inondations aux chemins vicinaux.

Chronique locale.

Les eaux de la Saône continuent à baisser. Elles étaient ce matin à 3 m. 50. Celles du Rhône sont excessivement basses et la marché des bateaux à vapeur suspendue. Nous voilà de nouveau privés de nos plus puissants moyens de transport, les voitures de terre seules nous restent, mais cette ressource est insuffisante et nous craignons bien que malgré les pompes déclamations des journaux conservateurs, les prolonges d'artillerie ne s'occupent que du transport des grains exclusivement destinés à l'entretien des troupes.

— Le conseil de révision se réunira à la préfecture le lundi 21 décembre 1846, à midi, pour examiner les remplaçants qu'auraient à présenter les jeunes soldats de la classe de 1845 appelés à l'activité et qui ont obtenu, de M. le maréchal de camp commandant la subdivision, des sursis de départ.

— Quel jour êtes-vous née, demanda le beau-père à sa bru?

— Le quinze juin, répondit-elle. Mon premier mari ne faisait jamais le jour de ma naissance, et de son vivant j'en avais perdu l'habitude.

— Il faut avouer, dit le nouveau propriétaire de ma maison, de ma femme, de mon domaine et de toutes leurs circonstances et dépendances, que ce pauvre Dulac avait d'étranges manières.

— Ah! s'écria ma femme, nous ne sommes pas parfaits, et votre pareil, M. Dubois, ne se trouve pas tous les jours. Ménagez-vous.

Après ce compliment, et après avoir reçu comme récompense de cette belle parole un sourire gracieux de son nouveau mari, elle quitta la salle à manger.

— A propos de Dulac, dit le vieux Dubois, quels goûts cet homme avait! son château et ses propriétés perdaient toute leur valeur entre ses mains.

— C'est vrai, dit un amateur de peinture à qui j'avais légué de fort beaux tableaux italiens; avec les meilleures intentions du monde, Dulac n'avait pas toujours le sens commun.

— Pauvre garçon, continua un troisième, c'était un excellent homme, il avait bonne envie de plaire, mais je ne sais pourquoi on ne se trouvait jamais à l'aise chez lui!

Celui-là dinait à ma table trois fois par semaine.

— Un excellent cœur, de très bonnes intentions, comme vous dites, s'écria l'un de mes vieux camarades en prenant une prise de tabac dans la boîte d'or dont mon testament l'avait orné; mais c'était vraiment bien dommage, car, entre nous, il était bien ennuyeux.

Oh! curiosité posthume, où m'as-tu conduit! Après dix ans de léthargique sommeil, j'espérais donc, pauvre insensé, retrouver ma place encore vide, tous les cœurs pleins de mon souvenir! — J'eus la fantaisie de parcourir les appartements supérieurs, et j'y trouvai, dans de beaux cadres à moulure d'or que j'avais fait faire, le portrait, en deux ou trois costumes, de Dubois; quant au mien, il reposait tristement dans un grenier où les enfants de ma femme venaient de le découvrir, et où leurs épées de bois perçaient de grands trous les yeux de ce qu'ils appelaient le portrait du vilain homme.

— Mes bons lecteurs, ne vous avisez jamais de revenir au monde quand vous serez morts; permettez-moi de vous léguer cet avis d'outre-tombe, le seul objet précieux que je puisse vous laisser, et avec lequel il me soit encore possible de me dire votre très humble serviteur.

— Mercredi, le gendarme Pallandre, de la brigade de Tarare, a été assassiné par un chasseur sur le territoire de Valsonne. Saisi par la blouse, le chasseur s'est retourné brusquement et a tiré un coup de fusil à bout portant dans la poitrine de ce malheureux; un autre gendarme, Picaut, qui poursuivait un autre chasseur, entendant le coup de feu, est arrivé pour recevoir le dernier soupir de son camarade. Les chasseurs, qui étaient au nombre de trois, ont profité de cette circonstance pour s'enfuir dans les bois et se dérober aux recherches.

M. le lieutenant de gendarmerie à Tarare, s'est rendu sur les lieux, avec M. le juge de paix, un médecin et deux brigades de gendarmerie. Quatre individus fortement soupçonnés de ce crime ont été arrêtés.

La veille, un gendarme avait été tué à peu près dans les mêmes circonstances à Balbigny (Loire).

— La 143^e livraison de la *Revue du Lyonnais* vient de paraître. Elle contient les articles suivants : 1^o *Monographie historique du Bugey, VIII* (suite), par M. P. Guillemot; 2^o *De l'état actuel de la philosophie dans les universités de l'Allemagne, IV*. — *Tubingue* (semestre d'été 1845), par M. Charles Ruob; 3^o *Anciennes institutions religieuses de Lyon, XII*. — *Les Sœurs de St-Joseph, XII*. — *Les Feuillants*, par M. F.-Z. Collombet; 4^o *Excursions autour du Lyonnais*. — *Châlon-sur-Saône*, par M. Joseph Bard; 5^o *Economie politique*. — *De l'Association des livres-échangeurs*; 6^o *Bulletin bibliographique*. — *Des avantages du concours appliqué au recrutement du personnel administratif judiciaire*, par A.-G. Bellin; 7^o *A propos de quelques comédiens d'aujourd'hui*. — *Lettre à M. le directeur de la Revue du Lyonnais*, par M. G.; 8^o *A Thérèse et Maria Milanollo, au nom des pauvres*, par M. Victor de La Prade; 9^o *Chronique*; 10^o *Fac simile de la table de Claude*.

Nouvelles diverses.

Par suite de l'établissement des lignes électriques, l'administration des télégraphes va recevoir une organisation nouvelle. Les employés de cette administration porteront, désormais, un uniforme.

— Le 9 décembre, à midi, ont eu lieu, avec un grand éclat, à la Madeleine, les funérailles du général comte Roguet, pair de France et grand officier de la Légion d'Honneur.

Une grande députation de la chambre des pairs, un des officiers de la maison du roi, une multitude de sous-officiers généraux et supérieurs assistaient au convoi du vieux et brave soldat.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. duc de Cazes, général Sébastiani, général Fabvier, comte de Monthion.

— On lit dans l'*Echo Français* : On vient de placer sur leurs piédestaux dans l'hémicycle du bureau de la chambre des pairs, les statues de Colbert, par M. Debay père; de Malesherbes, par M. Bra; de Portalis, par M. Rannes; de d'Aguesseau, par M. Maindron; de Turgot, par M. Legendre-Hérald; de Mathieu-Molé, par M. Bare fils; et de l'Hôpital, par M. Valois. Dans la niche pratiquée à la gauche du président, à la naissance du grand hémicycle de la chambre, on a placé la statue de St-Louis, par M. Dumont. La niche en face est destinée à recevoir celle de Charlemagne, que termine M. Etex.

Les statues de Montesquieu, par M. Nanteuil, et d'Etienne Pasquier, par M. Foyatier, ornent les deux extrémités de la bibliothèque.

M. Picot a terminé le plafond du cabinet destiné particulièrement à la lecture des journaux quotidiens.

— La fête que M. Guizot a donnée, lundi dernier, au bey de Tunis, lui a coûté 30,000 fr. On a dit que la plupart des ambassadeurs n'y assistaient pas; mais ils y avaient tous envoyé un attaché de leurs légations.

— Une scène comique se passait hier entre des Arabes : l'un d'eux, aussi mal léché et peigné que peut l'être tout individu de cette race, couchant dans les broussailles, à la belle étoile et vivant, Dieu sait comment, et à peu près de tout ce qu'il peut attraper, avait attrapé un franc à un de ses compatriotes qui s'en était aperçu au moment où le voleur gagnait au large avec une légèreté digne d'une meilleure cause, se mit à sa poursuite et parvint à l'atteindre. Aidé alors d'autres indigènes, il voulut faire rendre alors au délinquant la malheureuse pièce de un franc, mais quand l'Arabe tient il tient bien; aussi ce ne fut pas sans peine qu'il parvint à l'arracher des doigts crispés de son compatriote qui se démenait comme un démon sans qu'on put savoir et comprendre que, pour si peu de chose, il se donnait tant de peine; ce n'est que lorsque, par un effort désespéré, le coupable se fut dégagé de l'étreinte de ses antagonistes, auxquels il abandonna la pièce en litige, qu'il se baissa rapidement et avala une pièce de cinq francs, lui appartenant, qu'il avait aussi dans la main et qu'il craignait de voir s'éclipser. Ce fut le moment le plus comique, car les individus qui l'entouraient, craignant peut-être qu'il ne s'étranglât, voulaient lui faire rendre par la gorge, et lui, qui craignait pour le dourou engagé dans son larynx, faisait tous ses efforts pour l'avalier et cela avec la plus horrible grimace qui ait jamais été faite par un visage humain. Ce n'est qu'après les plus violents efforts qu'il atteignit le but tant désiré, et que les autres, s'apercevant, à leur grand désappointement, qu'il n'y avait plus rien à espérer pour eux, le laissèrent aller paisible et tranquille avec son écu de 5 francs dans l'estomac. (Afrique).

— Dans la nuit du 4 au 5 mars 1845, Marcel Desroches, honnête journalier, âgé de 45 ans, domicilié à Trembley, se rendait à grand peine à son domicile.

Il est sans force et sans raison : il a laissé l'une et l'autre au cabaret en trinquant avec des amis.

Chemin faisant, il se trouve, sans trop savoir pourquoi, en face de l'habitation d'un sieur Condemine, alors absent; débiteur de Desroches d'une somme peu importante.

Là notre retardataire se trouve tout-à-coup saisi d'une idée nouvelle, et interpellant son débiteur, il réclame à grand bruit le paiement de sa créance.

Condemine absent, personne de répondre, et ce silence si naturel exaspère Desroches, que le vin a jeté dans la démence; il veut enlever son débiteur, il veut enlever la maison, et sur ce, brisant une fenêtre peu élevée, il pénètre au domicile de Condemine, en ressort bientôt portant sous le bras, en paiement, s'écrie-t-il, de son dû, quelques hardes, quelques chétifs objets de ménage.

Le lendemain, au réveil, l'homme ivre avait disparu, l'homme de bien revenait à la vie, et le pauvre Desroches, en voyant les hardes de Condemine jetées ça et là dans sa chambre, se

rappelle aussitôt les faits de la nuit, et saisi d'une juste indignation : *Brigand, qu'as-tu fait ?* s'écrie-t-il.

Mais peut-être n'a-t-on rien vu, et il va reporter les objets volés; mais non, déjà on fait des perquisitions et ce serait se compromettre, et pour échapper à la justice, sauf à restituer plus tard, il enfouit sous de la glane les objets détournés; mais malheureusement il a été vu et tout est découvert.

Desroches a erré pendant neuf mois pour échapper à la justice, et pendant ce délai il s'est bien conduit, comme il avait fait jusqu'alors.

Enfin, arrêté pour son bonheur, il a été jeté en prison : les faits, ainsi révélés par l'accusé lui-même d'un ton plein de franchise et de naïveté, l'ivresse, en cette cause, étant allée jusqu'à la démence, un verdict de non culpabilité, présenté par tout l'auditoire, a été prononcé. (*Patriote de Saône-et-Loire.*)

— Les deux frères Fouache s'étaient retrouvés après un an de séparation; pour fêter cette rencontre, ils s'étaient arrêtés dans divers cafés, et vers minuit ils étaient pris de boisson. Cependant l'un d'eux se trouvant dans un état d'esprit plus sain que l'autre, l'engagea à venir se coucher avec lui. Pour gagner Vaucelles, ils s'acheminèrent vers le Cours; auprès de la barrière de la prairie, près du pont de la Préfecture, ils se croisèrent avec deux soldats de la remonte. Un des frères Fouache ayant été coudoyé par un des militaires, lui demanda s'il l'avait fait exprès. Il lui fut répondu par les mots de *blanc bec* et de *pélin*; il lui fut enjoint de se taire s'il ne voulait être rossé. La discussion continua sur ce ton, et une rixe eut lieu.

L'un des frères Fouache est mort sur la place, frappé de coups de sabre; l'autre fut grièvement blessé, et ne reprit connaissance que longtemps après la lutte; il regagna son domicile avec grand-peine, et ce n'est que ce matin qu'il a appris la mort de son frère.

On nous raconte qu'au moment où l'on faisait l'autopsie au Wauxhal, un sous-officier de la remonte qui allait au rapport, arrêté par des curieux, aurait dit que deux soldats, les nommés Drié, du 9^e cuirassiers, et Marchadour, du 3^e hussards, seraient entrés fort tard au quartier, et que l'un d'eux avait le schakos couvert de sang. — Ces deux cavaliers ont été arrêtés.

Variétés.

HYGIÈNE DES FAMILLES,

OU DU

PERFECTIONNEMENT PHYSIQUE ET MORAL DE L'HOMME,

PAR LE DOCTEUR FRANCIS DEVAY.

Une décision de M. le baron Mackau vient d'autoriser l'introduction de l'*Hygiène des Familles* dans toutes les écoles de la marine, et M. le ministre a en outre souscrit à un certain nombre d'exemplaires.

Cet arrêté donnant une certaine importance à l'ouvrage de M. Devay, nous allons examiner, sous leurs divers aspects, les titres qui le recommandent d'une manière si flatteuse à la bienveillance de M. Mackau. Comme il serait fastidieux d'embrasser une à une toutes les questions qui se rattachent à ce grand travail, nous nous bornerons à discuter les points qui nous paraissent neufs, et sur lesquels M. Devay appelle plus spécialement l'attention de ses lecteurs.

Nous prendrons à tâche d'être scrupuleusement exact dans nos citations afin d'ôter à cet examen tout caractère de malveillance; et nous commencerons par demander à M. Devay :

Quelle est la pensée dominante de votre livre ?

Réponse : « Un traité de morale, quelque bon qu'il soit, n'est toujours qu'un traité de morale spéculative; mais un traité d'hygiène est en même temps un traité de morale pratique. » (Préface, page vj).

Ainsi, moraliser est le but que se propose l'auteur. Voyons comment il s'acquitte de sa tâche.

« L'homme sage et prévoyant, qui veut proportionner la population de sa famille à ses ressources pécuniaires, qui ne veut point engendrer des êtres voués à la pauvreté et à toutes les calamités qu'elle entraîne, doit s'abstenir des plaisirs conjugaux pendant une période de chaque mois, qui varie entre dix et quinze jours, et qui comprend les jours... »

(v. tome 2, page 114).

Nous ne savons point s'il est possible de concilier la sagesse avec ce genre de prévoyance, mais nous croyons bien que si l'humanité s'avait de suivre ce conseil éditant pendant une cinquantaine d'années, M. Devay n'aurait pas besoin d'écrire des préceptes hygiéniques pour les générations à venir. N'est-ce pas une aberration mentale très manifeste que de chercher à combiner de la sorte les intérêts intimes du foyer domestique avec ceux de la morale et de la religion? Est-il permis de restreindre à des proportions arbitraires la propagation recommandée par la Genèse? Et n'y a-t-il plus assez de place au soleil pour tous ces êtres souffreteux qui demandent au travail leur pain de chaque jour? Quand les progrès civilisateurs auront assis sur des bases plus équitables les chaos présent, qu'une société nouvelle et forte aura succédé à notre société putride et rachitique, qui vous dit que les bras seront trop nombreux? qui vous dit que toute infraction aux lois de la nature ne sera pas regardée comme un crime anti-social? qui vous dit que de ces ovules inféconds ne serait pas sorti le Dieu-mortel qui devait présider à la réédification future?

Vous parlez de famille et d'économie politique; mais ce problème du moment ne sera-t-il pas résolu un jour par la convergence de tous les intérêts vers un centre unique? ces myriades de familles divisées par tant d'éléments hétérogènes, ne se fondront-elles pas plus tard au creuset des mêmes sentiments? et ne verrons-nous jamais ces fragments épars se grouper ensemble pour former la grande famille baptisée du nom de famille humaine? Vous voulez le perfectionnement physique et moral de l'homme, et vous lui enseignez le moyen de ne plus produire!

Singulière façon de conserver l'espèce, vraiment!

Mais, si je ne me trompe, n'est-ce pas vous qui avez dit, page 64, tome 2 : « La faculté procréatrice n'a point été donnée à l'homme pour servir ses plaisirs individuels, mais pour arriver à un but plus parfait, l'accroissement et le maintien de l'espèce. Il faut qu'une idée de devoir sanctifie et utilise l'acte générateur; sans cela, ce n'est qu'une vile déjection. »

Si ce n'est qu'une vile déjection, comment se fait-il que vous préconisiez le moyen d'accomplir cet acte sans assumer sur soi la responsabilité de père de famille! Voilà, je pense, une flagrante contradiction.

Mais passons à un autre ordre d'idées.

M. Devay, qui est éminemment chrétien, aborde sans hésiter le délicat chapitre des religions; et, avec sa manière tant soit peu tranchante, convertit en axiomes les étranges paradoxes que voici :

« Si les pratiques qu'une religion ordonne sont conformes à la nature et aux besoins de l'organisme de l'homme; si, par son influence, la plante humaine est en voie de prospérité, on peut être sûr que dans cette religion se trouve la vérité. »

La religion de Pythagore était donc la véritable, puisque, d'après vous, ce fut un des hommes qui conçurent le mieux le système qu'il fallait adopter pour arriver à l'ennoblissement et à la perfection de l'espèce humaine, au double point de vue de l'âme et de la chair.

Tâchez d'être d'accord avec vous-même, M. Devay.

— Vous ajoutez :

« Lorsqu'une religion est vraie, elle doit renfermer les éléments qui mènent à bien l'organisation de l'homme, qui satisfont les deux faces de la nature humaine; c'est ce qui fait, comme nous en aurons plus tard la conviction, que le Christianisme ressort avec avantage de la comparaison de sa portée hygiénique avec celle des autres religions; c'est ce qui lui donne un immense pouvoir de réalisation; c'est ce qui fait qu'il préside, depuis des siècles, aux destinées de la civilisation véritable. »

Comment! le Christianisme préside, depuis des siècles, aux destinées de la civilisation véritable, et de l'apogée de son règne datent les périodes de barbarie!

Tâchez d'être d'accord avec l'histoire, M. Devay.

Plus loin, page 340 : « Les Livres bibliques, dites-vous, doivent être considérés comme renfermant un système complet d'organisation sociale... On ne peut douter, après avoir approfondi un code si vaste dans l'ensemble, si minutieux dans les détails, si complet de tous points, que le peuple auquel il était adressé ne fût sous la surveillance immédiate de Dieu. »

En vérité, ne croirait-on pas rêver? et n'est-ce pas ici le lieu de dire une seconde fois :

Tâchez d'être d'accord avec l'histoire, M. Devay.

Il était sous la surveillance immédiate de Dieu, ce peuple, connu par sa dépravation inouïe, par ses vengeances implacables, par son astuce proverbiale, par ses sacrifices criminels, par ses immondes adorations!

Il était sous la surveillance immédiate de Dieu, ce peuple qui, sur les hauteurs de Topheth, osait immoler de jeunes enfants au dieu Moloch.

Afin de conserver l'espèce, sans doute?

Et qui, sous Jéroboam, se fit lui-même des prêtres pour le service des boucs et des veaux d'or qu'ils avaient élevés. Il est vrai que le Lévitique défend de sacrifier aux veaux avec lesquels on s'est accointé (le terme est un peu plus fort), mais cette défense même ne vous donne-t-elle pas la mesure des mœurs de ce peuple?

Et Moïse, ce grand législateur, qui voit face-à-face le Dieu de miséricorde sur le mont Sina, et qui souille sa vie de tant de massacres!

Toujours afin de conserver l'espèce.

Et le Psalmiste-Roi, né dans les rangs les plus infimes, qui prélude à son élévation par l'ingratitude et le vol, et accomplit sa mission sainte en pratiquant jusqu'au bout le meurtre et l'adultère! — Roi clément, qui tombe à l'improviste sur ses voisins, et qui, pour exercer envers eux sa sollicitude, fait scier en deux ceux-ci, fait écorcher vifs ceux-là, et ordonne de jeter le reste dans des fours brûlants.

Afin de les guérir, sans doute, de leurs rhumatismes?

N'est-ce pas admirable, cher lecteur, et M. Devay n'a-t-il pas raison de placer ce peuple sous la surveillance immédiate de Dieu?

A propos des enfants illégitimes, M. Devay, qui est superlativement moral, cherche à prouver que ces petits êtres chétifs, étiolés, que renferme la grande maison, ne doivent leur débâcle organique qu'aux unions réprouvées par la raison et la morale (page 67, tome 2).

Il s'étaie des chiffres de Baumann et de Süssmilch pour établir que la mortalité est trois fois plus grande parmi les enfants trouvés que parmi les enfants légitimes, et il termine ses réflexions en proférant, à son tour, cet anathème des livres bibliques :

« Les rejetons bâtards ne jeteront point de profondes racines, et leur tige ne s'affermira point. Que si, avant le temps, ils possèdent quelques branches en haut, comme ils ne sont pas fermes ils seront ébranlés par les vents, et la violence de la tempête les arrachera jusqu'à la racine. Leurs branches seront brisées avant d'avoir pris de l'accroissement; leurs fruits seront inutiles et après au goût. » (*Sagesse*, chap. iv, versets 3 et 5). Et ailleurs : « Les enfants des adultères n'auront point une vie heureuse, et la race de la couche criminelle sera exterminée. » (*Ecclésiastique*, chap. iii, verset n).

J'en suis fâché pour M. Devay, mais cette citation, qui lui paraît si péremptoire, n'est-elle pas un peu mitigée par celle d'Ezéchiel : — « Pourquoi avez-vous fait un proverbe, dans Israël, de cette parabole : Les pères ont mangé des raisins verts, et les dents des enfants en sont agacées? » (Chap. xviii, verset 1). « L'âme qui a péché mourra elle-même; le fils ne portera point l'iniquité du père, et le père ne portera point l'iniquité du fils; la justice du juste sera sur lui, et l'impie de l'impie sera sur lui! » (Même chap., verset xx).

Or, si le fils ne doit point porter l'iniquité du père, pourquoi dites-vous que sa race sera exterminée? Pourquoi ne recherchez-vous pas les causes qui la déciment dès le berceau? Et quand votre observation-pratique vous les dénonce tous les jours, pourquoi ne les signalez-vous pas dans votre livre? Pourquoi ne vous élevez-vous pas contre la cupidité de ces nourrices mercenaires qui, n'offrant qu'une mamelle aride à leurs nourrissons, les laissent expirer de misère et de faim?

Vous préférez avoir recours aux textes bibliques, alors même que ces textes sont contredits par d'autres, non moins sacrés! alors même que les plus simples notions de l'expérience et du jugement vous prouvent jusqu'à l'évidence, que ces faibles créatures meurent victimes de l'abandon, de la malpropreté, de l'indifférence et du besoin!!!

Allez, si c'est ainsi que vos pareils s'inspirent, Dieu me garde de l'inspiration.

Et votre religion chrétienne, si conforme aux lois de la nature, si riche en préceptes hygiéniques, si parfaite de tous points, n'offre-t-elle pas dans quelques détails de quoi mettre en doute sa perfection? Demandez-le à ce pauvre Origène qui, pour avoir pris au sérieux certain chapitre évangélique, s'arra-

« Une certaine chose qui le scandalisait. Il avait lu dans saint-Mathieu, chap. v, verset xxx : — « Si votre main droite vous scandalise, coupez-la, et jetez-la loin de vous; car il vaut mieux qu'un des membres de votre corps périsse, que si tout votre corps était jeté dans l'enfer. »

Ah! monsieur Devay, vous êtes un sublime courtisan, et l'on devine aisément, en lisant votre œuvre, qu'un livre pareil devait être dédié à un ministre du roi des Français!

Et quelques pages avant, il prodigue les mêmes éloges aux instituteurs de Pythagore, — qui était payen. — Dieu inspirait donc aussi les idolâtres?

Dans tout le cours de son ouvrage, M. Devay fait jouer un rôle très actif aux agents qu'il appelle modificateurs.

X. BASTIDE, d. m.

LE SUCCÈS de la Pâte de Georgé a dépassé toutes les prévisions. C'est qu'en effet ce bonbon pectoral guérit promptement les rhumes, catarrhes, enrrouements.

DIX années de vogue toujours croissante ont placé la Pâte de Georgé, d'Épinal (Vosges), au premier rang des pectoraux.

Lyon, le 13 décembre. — Le Gérant, J. REYNIER.

Imprimerie de J.-M. BAJAT, cours de Broches, 8, à la Guillotière.

Par brevet d'invention. (Sans garantie du gouvernement.) Approuvé par MM. les Fabricants de Lyon. BATTANT INVARIABLE DE MERIE pouvant s'appliquer à tous les articles.

AVIS A Messieurs les Propriétaires et Entrepreneurs. Le sieur Picard, inventeur des souches de cheminée, en plotet verni vert, ayant la tête en fonte indestructible à toute intempérie.

HOTEL D'AVIGNON, rue Mercière 56, au centre du commerce près des bateaux à vapeur du Rhône, des messageries du Midi et du chemin de fer.

N° 180. RÉPERTOIRE LYONNAIS, PUBLICITÉ GÉNÉRALE ET HEBDOMADAIRE, ANNONCES-AFFICHES, UTILITÉ PUBLIQUE.

Pour les lignes suivantes, et pour toutes sortes d'achats ou de ventes en viager, s'adresser de 11 à 4 h. à M. FLEURI PHILLY, gérant d'immeubles, place St-Nizier, 4, à Lyon. (Affranchir.)

Table with 3 columns: N°s, Désignation, CLIENTÈLES ET FONDS DE COMMERCE A VENDRE DE GRÉ A GRÉ: Location, Prix.

Table with 3 columns: N°s, Quartiers, IMMEUBLES SITUÉS A LYON A VENDRE DE GRÉ A GRÉ: Revenu, Prix.

Table with 3 columns: N°s, Situation, IMMEUBLES SITUÉS DANS LE DEHORS A VENDRE DE GRÉ A GRÉ: Contenance, Prix.

Par brevet d'invention, (Sans garantie du gouvernement.) BAINS CALORIQUES A VAPEUR SECHE. Fort de ses nombreux succès, des cures merveilleuses qu'il a obtenues, et dont, au besoin, il peut donner des preuves authentiques.

Advertisement for PATE PECTORALE DE GEORGÉ, A LA RÉGLISSE. Includes text: Médaille d'or en 1845, Médaille d'argent en 1845. Boîte: 1 fr. 25 c.; Demi-Boîte, 65 c.

JOSEPH PADUA LE BLANC, ARTISTE GRAVEUR SUR PIERRES PRÉCIEUSES, Habitant de Pest (Hongrie). Dans son voyage à travers les capitales de l'Europe, le célèbre artiste vient d'arriver au sein de la grande agglomération Lyonnaise.

En vente à la Librairie Sociétaire, rue de Beaune, 2, aux Bureaux de l'Ecole Sociétaire. LA GRÈVE DES CHARPENTIERS. Épisode de la crise sociale de l'époque. 1 vol. format Charpentier. Prix: 1 fr. 80 c.; par la poste, 2 fr.